

ASSEMBLÉE NATIONALE

**PROPOSITION DE LOI**

visant à inciter le télétravail partiel notamment en supprimant les charges patronales desdits salariés

Présentée par :

Frédérique MEUNIER  
Fabrice BRUN

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Et si le vrai luxe, c'était de télétravailler dans la ruralité, un ou deux jours par semaine, alors que le siège de son entreprise est à Bordeaux, Paris, Clermont-Ferrand, Lille, Rennes, Strasbourg, Lyon, Marseille ou Toulouse...

Le constat est simple. Il n'y a plus de politique d'aménagement du territoire dans notre pays. Le gouvernement privilégie les métropoles, les territoires ruraux se dépeuplent, les capitales régionales sont saturées, les prix au mètre carré explosent, la pollution augmente et la qualité de vie se dégrade...

Aujourd'hui, le confinement survenu avec le coronavirus a rebattu les cartes.

Depuis le 17 mars, des millions de français se sont retrouvés télétravailleurs, même pour les plus réfractaires d'entre eux. Combien de chefs d'entreprises ont découvert que leurs collaborateurs étaient toujours impliqués et efficaces ? Combien seront-ils à faire leurs comptes, à chiffrer les économies de structures, de locaux, de transports ? Combien de salariés vont demander à garder ce mode de fonctionnement ? Concernant les administrations, de nombreuses prises de conscience se sont révélées, le télétravail devra s'organiser pour assurer une continuité de service !

Les mentalités sont en train de changer, les attentes aussi...

Nous ne voulons plus travailler de la même manière que nos parents, et nos enfants le voudront encore moins ! Le télétravail va se développer considérablement dans les prochaines années ! Ainsi, en travaillant 3 jours par semaine en présentiel, et 2 jours en télétravail, de nombreux salariés vont pouvoir s'éloigner des grandes agglomérations et de leur périphérie où le prix du m2 ne cesse d'augmenter. Nous allons assister prochainement à un exode urbain.

L'entreprise réalisera des économies de structures (avec des m2 qui explosent dans les métropoles) et le télétravail deviendra demain un critère d'attractivité pour les entreprises qui souhaitent attirer de nouveaux talents.

Le salarié jouira d'une meilleure qualité de vie, pouvant concilier épanouissement professionnel et personnel, avec une augmentation de son pouvoir d'achat. Avec les week-ends, les congés annuels, les RTT et les jours de télétravail, le salarié passera plus de 250 jours chez lui !!!!

L'objet de cette proposition de loi vise à inciter le télétravail partiel, notamment en supprimant les charges patronales desdits salariés.

## **PROPOSITION DE LOI**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article L122-9 du code du Travail est ainsi complété :

1°) Rajouter un alinéa après le I.

L'entreprise, proposant le télétravail à ses salariés, se voit exonérer des charges patronales desdits salariés pendant la durée de celui-ci.

### **Article 2**

Les charges qui pourraient résulter pour l'État sont compensées à due concurrence par la création de taxes additionnelles aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.